



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Seychelles

Question écrite n° 2259

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de la coopération culturelle et linguistique entre la France et les Seychelles. En effet, cet Etat de l'océan Indien, autrefois possession française, a conservé un fort patrimoine linguistique, culturel et historique qui rappelle sans cesse la forte implantation que notre pays a pu y développer par le passé, et que la colonisation britannique qui a suivi n'a pu effacer. Toutefois, le flou le plus total existe autour des actions menées actuellement par la France auprès des Seychelles afin que puisse y être conservée une francophonie et une francophilie des plus vivantes. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

La promotion de la francophonie occupe une place très importante dans les relations franco-seychelloises. Un soutien constant a été apporté par la coopération française à la formation initiale et continue des enseignants de français, à la mise en place d'un nouveau curriculum et à des formations en français des cadres et employés des ministères seychellois. Depuis janvier 1997, le français a été réintroduit dans l'enseignement primaire ; des travaux de l'Assemblée nationale se déroulent maintenant en français ; diverses associations francophiles et francophones (d'enseignants, d'anciens boursiers du Gouvernement français) ont été créées. En réponse à une demande des autorités seychelloises, le projet d'une diffusion de TV 5 dans l'archipel a été examinée en février 2002. Une mission de TV 5 a conclu à la viabilité du projet technique d'une retransmission par faisceau hertzien. Le dossier est en cours d'instruction à la direction générale de la coopération internationale et du développement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2259

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2961

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4009